

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 7 mars 2023 à 20 heures, lors de la séance ordinaire du conseil municipal au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

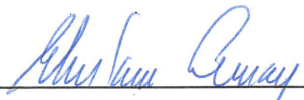
L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées et de statuer sur une demande de dérogation mineure concernant le lot R-5 333 822, cadastre du Québec. La propriété visée se localise au 1761, rue Lottinville, Saint-Paulin, J0K 3G0.

La demande concerne d'accepter que la marge de recul latéral Ouest du garage détaché à l'arrière de l'habitation unifamiliale soit à 1,75 mètre au lieu de 2 mètres tel prévu au règlement. La marge de recul latéral pour un bâtiment accessoire est prescrite à la grille de la zone 308-Ca du Règlement de zonage numéro 252, entré en vigueur le 17 juillet 2018.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur cette demande.

La demande porte exclusivement sur les acceptations du non-respect de la marge latérale de 2 mètres pour le bâtiment accessoire prescrite au règlement de zonage présentement en vigueur. Toute intervention de nature autre ne sera retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce quinzième jour de février deux mille vingt-trois.

  
\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay, greffier-trésorier